Auto Scout24

Guide d’achat **d’un véhicule**

www.autoscout24.ch

Table des matières

Comparez les offres	3
Assurance	4
Financement	5
Documents	6
Rencontre avec le vendeur	7
Contrôle du véhicule	8
Check-list pour l'examen du véhicule	9
Essai sur route	12
Check-list pour l'essai sur route	12
Entretien de vente	14
Contrat de vente	15
Garantie et responsabilité	16
Paiement et livraison	18

Comparez les offres

Vous avez longuement recherché la voiture de vos rêves et fait une sélection? Voilà comment procéder pour la suite.

Comparez

AutoScout24 propose chaque jour plus de 155 000 véhicules. Dans la plupart des cas, vous trouverez donc plusieurs voitures qui correspondent à vos attentes. Comparez l'état du véhicule, le kilométrage et l'équipement. Vous pouvez vous faire une idée approximative du prix du marché et estimer votre marge de négociation.

Frais annuels

Les frais annuels d'un véhicule ne doivent pas être négligés. Calculez les dépenses courantes (impôts et primes d'assurance) auxquelles vous devrez faire face. Selon les cantons, la cylindrée ou le poids total sont des critères décisifs pour le calcul de l'impôt sur les véhicules. De nombreuses compagnies d'assurance permettent de calculer en ligne les cotisations. Il vaut la peine de procéder à un comparatif ici, car le montant des primes et les éventuelles réductions peuvent varier considérablement dans certains cas.

Prévoir des réserves pour les voitures plus anciennes

Les voitures plus anciennes dotées d'une puissance et d'une cylindrée importantes peuvent présenter une lourde charge financière à long terme. En outre, les voitures anciennes sont très susceptibles de présenter au fil du temps des dysfonctionnements qui ne sont plus couverts par la garantie. De plus, les radios OUC seront progressivement arrêtées à partir de 2020 pour disparaître totalement d'ici 2024. Pensez aux coûts induits par le passage à la radio DAB+.

Conseils

Informations

Lisez attentivement l'annonce et notez les informations importantes (informations générales dans le texte de l'annonce, remarques dans les détails de l'équipement et sur le vendeur).

Liste de favoris

Elle permet d'enregistrer vos favoris et se trouve dans la rubrique «Mon AutoScout24».

Imprimez

Imprimez l'annonce sélectionnée en vue des négociations sur place. Elle constitue également une sécurité si vous voulez revoir un point ultérieurement et qu'elle n'est plus en ligne.

Rapports de test

Si vous êtes encore indécis et que vous avez besoin d'un avis d'expert, jetez donc un œil à nos rapports de test. Dans notre magazine, nous présentons des modèles récents et plus anciens et vous décrivons ce que nous aimons particulièrement, ou moins, dans un modèle.

Assurance

L’assurance responsabilité civile est une exigence légale. Sans cette attestation, le service des automobiles ne vous délivrera pas de documents d’immatriculation pour la voiture. Par ailleurs, il existe d’autres moyens de vous assurer ou d’assurer votre véhicule contre les dommages:

Assurance casco partielle

L’assurance casco partielle est une assurance supplémentaire volontaire qui couvre les sinistres sur votre propre véhicule. Elle offre une protection en plus de l’assurance responsabilité civile. L’assurance casco partielle vous assure dans les cas suivants: incendie, vol avec violence ou non, impact direct de la tempête, de la grêle, de la foudre ou des inondations, collisions avec des animaux sauvages, bris de glace et morsure de martres.

Assurance casco complète

L’assurance casco complète est également facultative et vient compléter l’assurance responsabilité civile prescrite par la loi. Elle couvre uniquement les dommages causés à votre véhicule, mais comprend l’assurance casco partielle. Juridiquement, il s’agit de deux composantes contractuelles indépendantes assorties de leurs propres conditions. L’assurance casco complète couvre les sinistres suivants en plus de ceux couverts par l’assurance casco partielle: vandalisme, détérioration malveillante du véhicule par des tiers, dégâts sur votre propre véhicule en cas d’accident engageant votre responsabilité et si la partie adverse a pris la fuite, est insolvable ou ne peut être tenue responsable.

Le niveau d’assurance casco adapté à votre cas dépend de la valeur du véhicule, du type de financement, de votre situation financière et de votre propension au risque. Faites-vous conseiller avec soin: demandez exactement quels dommages sont assurés, quels services sont inclus et quel bonus est accordé. Attention: une assurance casco complète est obligatoire dans le cas des contrats de leasing.

Les compagnies d’assurance proposent des assurances casco partielle et complète pour des primes extrêmement variées. Celles de l’assurance responsabilité civile peuvent être présenter de grands écarts de prix. Il est donc conseillé de souscrire des polices d’assurance pouvant être résiliées annuellement et de comparer régulièrement les offres des différentes compagnies. Sur leur site Web, ces dernières proposent généralement de calculer la prime en ligne.
De plus, AutoScout24 vous offre la possibilité de comparer les assurances.

Financement

Lors de l’achat d’une voiture, examinez les différentes possibilités de financement.

Achat comptant

Si la voiture est payée directement (espèces/versement) sans financement extérieur, il s’agit d’un achat comptant. C’est incontestablement l’option la plus économique pour acquérir une nouvelle voiture. De plus, le choix de l’assurance casco à souscrire vous appartient.

Paiement par acompte

Entre l’acheteur et le vendeur: une partie du prix de vente est alors avancée et le reste amorti par des paiements échelonnés. Si aucun intérêt n’est facturé, si le nombre de paiements est inférieur à quatre par année ou si le paiement par acompte ne dure pas plus de trois mois, il n’est pas nécessaire d’appliquer des prescriptions particulières. Dans tous les autres cas, la loi fédérale sur le crédit à la consommation (LCC) s’applique. Elle vise à protéger le consommateur en prévoyant certaines prescriptions comme l’obligation de la forme écrite, le taux annuel effectif, le droit de rétraction dans un délai de 7 jours, la vérification de la capacité de crédit, les modalités de remboursement etc.

Crédit privé

L’avantage du crédit privé est que l’acheteur peut payer comptant avec l’argent qui a été mis à sa disposition. L’inconvénient, c’est qu’il doit payer des intérêts en sus du prix de vente.

Leasing

Les mensualités du leasing dépendent des facteurs suivants: le prix du véhicule, l’acompte, la reprise de l’ancien véhicule, la durée, le kilométrage et la valeur résiduelle. La durée du leasing est de 12 à 60 mois. Pendant ce temps, l’établissement financier reste propriétaire du véhicule. Le preneur de leasing assume le risque et les frais d’entretien. L’assurance casco complète est obligatoire.

Information importante

L’obligation de remboursement dans tous les financements impliquant un crédit ou un leasing est susceptible de donner lieu à des problèmes financiers en cas d’imprévu tel qu’un accident. Par conséquent, vérifiez la possibilité d’une assurance-crédit et calculez les coûts d’une assurance casco complète ainsi qu’une réserve correspondante dans votre budget.

Documents

Demandez au vendeur l'accès à tous les documents concernant le véhicule.

Permis de circulation

Examinez-le de près. Il fournit des renseignements quant à l'identité du propriétaire du véhicule, la date de première immatriculation et du dernier contrôle technique, ainsi que diverses autres données techniques. Les modifications techniques (tuning etc.) doivent également y être mentionnées. Vérifiez s'il est encore valable ou, si le véhicule a déjà été désimmatriculé, s'il a été annulé par le service des automobiles.

Compte-rendu du dernier contrôle technique

Il consigne les défauts relevés par l'expert mais qui ne présentent pas (encore) de risque pour la sécurité routière (par exemple la corrosion). Peuvent également y figurer des défauts qui, avec l'assurance donnée par le propriétaire, devraient certes être réparés, mais qui n'ont pas été à nouveau vérifiés.

» Notez que le contrôle technique prouve que le véhicule est conforme à la sécurité routière au moment de sa présentation, mais qu'il n'est en rien autrement révélateur de l'état du véhicule.

Carnet d'entretien

Le carnet d'entretien documente les contrôles périodiques et les travaux d'entretien. Selon la loi, il n'est pas nécessaire pour que le véhicule change de mains. Il est toutefois judicieux de l'étudier soigneusement. L'absence du carnet d'entretien peut être le signe que ces contrôles n'ont pas été effectués, ou alors de manière irrégulière. Une garantie constructeur (éventuellement en cours) est valable uniquement lorsque les intervalles d'entretien ont été respectés et que la preuve peut en être apportée.

Fiche d'entretien du système antipollution

Avec le nouveau règlement relatif à l'entretien du système antipollution applicable depuis 2013, il n'est pas obligatoire pour certains véhicules équipés d'un système de diagnostic embarqué (OBD). Toutefois, tous les systèmes OBD ne libèrent pas le propriétaire du véhicule de cet entretien périodique. Vérifiez le permis de circulation pour voir si le véhicule est équipé d'un système OBD. Les rubriques correspondantes se trouvent aux champs 33, 36 et 72. Un véhicule est libéré de l'obligation si les codes suivants sont inscrits:

les **voitures automobiles légères** pourvues d'un moteur à essence ou à gaz, ayant un poids maximal de 3500 kg (champ 33) et dont le code démission est l'un des suivants (champ 72) :

B03	B04	B5a, B5b	B6a, B6b, B6c	A04	A05	A07

les **voitures automobiles légères** pourvues d'un moteur diesel, ayant un poids maximal de 3500 kg (champ 33) et dont le code démission est l'un des suivants (champ 72) :

B04	B5a, B5b	B6a, B6b, B6c	A04	A05	A07

Notice d'utilisation

La notice d'utilisation n'est pas disponible? La plupart du temps, vous pouvez la retrouver en ligne. Recherchez par marque, modèle et année de fabrication pour trouver le document correspondant.

Rencontre avec le vendeur

Les véhicules sélectionnés ont satisfait à ce premier examen? Alors contactez le vendeur, par téléphone ou via le formulaire de contact pratique.

Rendez-vous

- Choisissez une heure où la lumière du jour est encore suffisante.
- Prévoyez une lampe torche pour examiner le dessous de caisse.

Durée

- Prévoyez suffisamment de temps pour la rencontre afin de vous faire une idée précise du véhicule. Conseil: utilisez notre check-list.

Annonce

- Munissez-vous de l'annonce imprimée pour vérifier que la voiture et les accessoires correspondent à la description et que les indications concernant le contrôle technique par exemple sont correctes.

Appel à un ami

- Demandez à un ami ou une connaissance qui s'y connaît en voitures de vous accompagner. Deux paires d'yeux valent mieux qu'une.

Faites attention et ne vous laissez pas mettre la pression

- Vous ne connaissez pas le vendeur, la prudence est donc de mise. Pas besoin d'aller voir un véhicule dans un parking souterrain ou à l'orée d'une forêt avec en poche de quoi le payer. Et ne vous laissez pas mettre la pression par d'autres personnes intéressées qui paraissent prêtes à payer plus.

Contrôle du véhicule

Lors de l’achat d’un véhicule d’occasion, l’aspect le plus important est l’évaluation technique. Outre votre propre vérification, voici les autres possibilités existantes:

Organisme de contrôle neutre

Si vous ne disposez pas des connaissances techniques nécessaires ou si vous n’avez pas envie d’inspecter vous-même le véhicule, il peut être intéressant de le faire examiner par un organisme de contrôle neutre. Ainsi, vous pouvez être sûr que le véhicule sélectionné ne présente aucun défaut technique. Cet examen est particulièrement recommandé pour les véhicules modifiés (tuning), car il clarifie si toutes les modifications techniques (spoiler, jantes etc.) ont été éliminées, inscrites et donc légales.

Garantie d’un véhicule d’occasion

Certains véhicules en annonce sont signalés par le sceau Quality1, décerné uniquement lorsque des critères de qualité spécifiques sont remplis.

Expertise de la valeur de voitures anciennes ou de véhicules de collection

Vous vendez un modèle plus ancien? Une expertise est recommandée dans ce cas: outre le prix du véhicule, elle comprend un rapport d’état détaillé. Le conseil suivant vaut pour tous les types de vérifications et expertises: déterminez si ce coût supplémentaire, par rapport aux coûts normaux du véhicule, en vaut la peine.

Contrôle du véhicule

Check-list pour l'examen du véhicule

Annonce et permis de circulation

- ☐ Le véhicule et l'équipement correspondent exactement à la description de l'annonce?
- ☐ Le numéro de type du véhicule et celui figurant sur le permis de circulation correspondent?
- ☐ Vérifiez tout d'abord que le véhicule et les accessoires correspondent à la description de l'annonce.

Echappement

- ☐ L'échappement est-il bien fixé? Quel bruit fait-il lorsque le véhicule est en marche?

Eclairage

- ☐ Les réflecteurs des phares et des clignotants ne doivent pas être rouillés, ternis ou embués de l'intérieur.

Freinage

- ☐ Contrôlez les disques de freins à la recherche de rainures ou de rouille.

Jantes

- ☐ Le permis de circulation doit indiquer si des jantes plus larges ont été montées sur le véhicule. Autre point important: des jantes salies de l'intérieur peuvent être la conséquence de cylindres de freins non étanches ou de soufflets de cardans déchirés. Evoquez la question avec le vendeur et demandez-lui une remise ou de procéder à une réparation.

Carrosserie

- ☐ Examinez le véhicule à la recherche de taches de rouille. Les zones problématiques peuvent également être peintes: les différences de couleur et les résidus de peinture sur les joints d'étanchéité des fenêtres en sont des indications. Les joints en caoutchouc ne doivent pas être cassants ou moisis.

Pneumatiques

- ☐ Vérifiez si la gomme ne présente pas de fissures ou si la sculpture n'est pas trop usée. Pensez à examiner également la roue de secours. La profondeur minimale utilisée est certes fixée à 1,6 mm, mais dès 3 mm, pour des raisons de sécurité, il ne faut pas tarder à remplacer les pneumatiques. Si l'usure des pneus est inégale, cela peut être un défaut d'équilibrage ou de géométrie. Vérifiez si les dimensions des pneumatiques correspondent aux inscriptions du permis de circulation.

Portes

- ☐ Toutes les portes, le capot et le hayon doivent fermer correctement. Différents interstices entre les portes / le capot et la carrosserie sont clairement le signe d'un accident.

Contrôle du véhicule

Dessous de caisse

- [ ] Attention aux points de rouille. Si un nouveau dessous de caisse a été monté, demandez-en franchement la raison.

Pare-brise

- [ ] Le contrôle technique indique la présence d'un impact sur le pare-brise. Un pare-brise rayé est mauvais pour la visibilité surtout la nuit.

Batterie

- [ ] Les bornes ne doivent pas être rouillées.

Liquide de frein

- [ ] Contrôlez le niveau. S'il y a clairement trop peu de liquide, il est possible que le remplissage ne soit pas suffisant, mais aussi qu'il y ait un défaut devant être réparé. Clarifiez la situation avec le vendeur.

Radiateur

- [ ] Le radiateur ne doit pas être huileux ni présenter de rouille. Si le liquide de refroidissement gicle lorsque le moteur est en marche, le joint de culasse est défectueux.

Moteur et boîte de vitesses

- [ ] Veillez à ce qu'aucune goutte d'huile ou autre liquide ne s'échappe du système de freinage, des amortisseurs, du carter d'huile et de la boîte de vitesses, des flexibles ou des raccords de flexibles. Procédez à une nouvelle vérification après l'essai sur route.

Huile moteur

- [ ] Ouvrez le bouchon du réservoir d'huile moteur et contrôlez le niveau. Si une substance blanche se trouve sous le bouchon, c'est le signe d'un joint de culasse défectueux. Demandez la date de la dernière vidange, vérifiez ces informations en vous reportant aux données de la remorque de vidange d'huile et au compteur kilométrique.

Courroie de distribution

- [ ] Demandez impérativement si et, le cas échéant, quand la courroie a été remplacée. Cette intervention est coûteuse. La rupture de la courroie entraîne rapidement un endommagement du moteur.

Electricité

- [ ] Tous les dispositifs d'éclairage (phares, feux stop, feux de recul, clignotants, feux de détresse, éclairage intérieur et du tableau de bord), les essuie-glaces, le chauffage et la ventilation, la climatisation, le klaxon, la radio, les vitres électriques, les rétroviseurs à réglage électrique, le chauffage des sièges, le réglage électronique des sièges, la caméra de recul et, le cas échéant, le toit ouvrant, fonctionnent-ils correctement?

Sièges

- [ ] Les sièges ne doivent pas être lâches ou branlants et doivent être faciles à régler.

Contrôle du véhicule

Ceintures de sécurité

- [ ] Elles ne doivent pas présenter de marque de frottement, de découpe, ni être effilochées. Elles doivent pouvoir être déroulées sans problème.

Compteur

- [ ] Les compteurs électroniques peuvent être manipulés. Si vous avez des doutes sur le kilométrage indiqué, faites contrôler le véhicule dans un garage

Humidité

- [ ] Enlevez les tapis de sol. Si leur face inférieure est humide, cela peut être signe d'un trou dans la carrosserie. Regardez également sous le plancher du coffre.

Equipement

- [ ] Enfin, vérifiez la présence de la notice d'utilisation, de la roue de secours, du cric et de la clé à écrous de roue.

Essai sur route

Vous êtes satisfait des résultats de votre inspection? Si oui, procédez à un essai poussé du véhicule sur route.

Plaque d'immatriculation et assurance

Si le vendeur est un concessionnaire, un essai sur route n'est pas un problème, car le numéro d'immatriculation et la couverture d'assurance sont en théorie disponibles. Si vous essayez le véhicule d'un particulier, vous êtes entièrement responsable de tout dommage causé au véhicule par votre faute. Si le véhicule est désimmatriculé, vous ne pouvez faire l'essai sur route qu'avec une plaque pour un jour émise par le service des automobiles. Il vous en coûtera environ 70 francs. Evoquez le sujet avec le vendeur avant de venir voir le véhicule.

Check-list pour l'essai sur route

Où et comment

- ☐ Roulez au moins trente minutes et testez votre expérience de conduite en ville, sur l'autoroute et éventuellement sur une route sinueuse.

Ergonomie

- ☐ Le véhicule doit correspondre à vos besoins. Vous pouvez régler le siège conducteur, l'appuie-tête et le volant dans la position souhaitée? La hauteur du siège et l'espace pour les jambes doivent également s'adapter aux sièges arrières si nécessaire. Vérifiez également la visibilité panoramique en tournant depuis une rue latérale ou lorsque vous vous garez.

Moteur

- ☐ Il doit démarrer à froid sans aucun problème et l'admission d'essence doit se faire sans à-coups. Si la température atteint immédiatement la température de service, c'est que le moteur a tourné avant l'essai. Dans ce cas, demandez-en la raison.

Bruits

- ☐ Au ralenti, le moteur doit tourner rond et sans autre bruit; le régime ne doit pas fluctuer. L'échappement doit être bien fixé et ne doit pas être inhabituellement bruyant.

Bruits perçus à l'extérieur

- ☐ Demandez à la personne vous accompagnant ou au vendeur de faire un tour sur le parking. Ainsi, vous pourrez vous rendre compte des bruits depuis l'extérieur.

Radio

- ☐ Testez-la brièvement pendant l'essai sur route, afin de pouvoir vous concentrer sur les bruits lors de la conduite.

Probefahrt

Emissions

- [ ] Des nuages bleus s'échappant du pot sont le signe d'un moteur usé.

Boîte de vitesses / embrayage

- [ ] Passer les rapports doit se faire sans problème ni bruit. L'embrayage doit accrocher. S'il broute ou patine, il est défectueux.

Direction

- [ ] Le véhicule ne doit pas tirer d'un côté ou d'un autre, même au freinage. Le volant ne doit pas avoir de jeu ni vibrer à vitesse élevée.

Freins

- [ ] Testez l'efficacité des freins sur un parking ou dans une rue dégagée et peu fréquentée. Les freins doivent répondre rapidement et de manière simultanée, le véhicule doit garder sa trajectoire. Relâchez prudemment le volant pendant le freinage: si le véhicule ne conserve pas sa trajectoire, les freins ou la suspension présentent un dysfonctionnement.

Frein à main

- [ ] Testez le frein à main dans une pente: il doit accrocher au plus tard après le cinquième clic audible.

Entretien de vente

L’achat d’une occasion est encore et toujours une question de confiance. Pour certains points comme la date de la dernière vidange, les problèmes électriques ou l’absence d’accidents, vous devez vous en remettre aux déclarations du vendeur. Votre impression personnelle est donc importante. Négociez de manière aimable et ouverte. N’hésitez pas à poser des questions critiques.

Défauts

Si, au cours de l’essai sur route, vous constatez un quelconque défaut, parlez-en au vendeur et demandez-lui s’il est prêt à procéder à des réparations ou à baisser le prix.

Déclaration par écrit

Les déclarations orales («sans accident», «kilométrage garanti» etc.) doivent être consignées dans le contrat. Ne vous laissez pas avoir par les chromes ou les pneus brillants.

Indulgence

Le vendeur ne doit pas mentir ni cacher d’élément dans la description du véhicule. Un vendeur professionnel dispose du savoir-faire et de l’expérience dans le domaine.

Un particulier qui souhaite vendre sa voiture n’est bien souvent pas un professionnel. Ne le soupçonnez pas tout de suite de tentative d’escroquerie s’il ne peut pas répondre immédiatement à toutes les questions.

Tout vient à point à qui sait attendre

Prenez le temps de la réflexion avant de décider. Ne vous laissez pas pousser à prendre une décision sur-le-champ. De plus, la nuit porte conseil.

Contrat de vente

Si vous êtes d'accord pour la vente, un contrat écrit doit systématiquement être établi. De cette façon, vous évitez les ambiguïtés quant au prix, à l'équipement etc., ainsi que les litiges ultérieurs. Un accord oral est également juridiquement contraignant, mais en cas de doute, ce sera la parole du vendeur contre la vôtre. Prêtez attention aux points suivants:

Clauses du contrat

Toutes les données essentielles relatives au véhicule, à l'acheteur et au vendeur doivent figurer dans le contrat. Consignez par écrit l'éventuelle présence de dommages d'accident. Les modifications apportées au véhicule (tuning par exemple) doivent également figurer dans le contrat. Répertoriez de manière détaillée les accessoires coûteux.

Dans le cas d'une vente entre particuliers, utilisez un formulaire de vente pré-imprimé. Vous trouverez le modèle en question sur www.autoscout24.ch › Magazine › Les principaux téléchargements.

Petits caractères / CGV

Lors de l'achat auprès d'un concessionnaire, le formulaire pré-imprimé est souvent accompagné de ses conditions spécifiques, qui peuvent différer du code suisse des obligations. Lisez attentivement toutes les clauses et demandez des explications si quelque chose n'est pas clair. N'hésitez pas à biffer les petits caractères, car le code suisse des obligations suffit.

Dans le cas d'une vente entre particuliers, la présence de conditions contractuelles supplémentaires est rare. Par conséquent, étudiez-les de près, ou biffez-les directement.

Ne signez aucun contrat dont vous ne comprenez pas totalement toutes les clauses. En cas de doute, consultez un avocat ou un professionnel du droit.

Attention aux pièges

Si vous devez régler un acompte pour la réservation d'un véhicule sans garantie ou contrepartie, la prudence est de mise. Assurez-vous également que la véhicule inspecté ou testé est bien celui décrit dans le contrat - parce que vous n'achetez que celui-ci.

Garantie et responsabilité

Mieux vaut se prémunir contre les litiges. Si votre belle occasion s'avère n'être qu'un tas de ferraille, voici quelques conseils utiles:

Dispositions générales du code des obligations

Le code suisse des obligations (CO) assure une garantie d'un an pour les assurances données et l'absence de défauts. Ces dispositions ne peuvent pas être limitées par une clause d'exception dans le contrat.

En principe, elles s'appliquent à toutes les pièces hors pièces d'usure. Exemple: un défaut matériel réel dont le vendeur serait responsable pourrait être des disques de frein défectueux ou un radiateur déficient. Il doit effectuer le remplacement sans demander aucune contrepartie à l'acheteur. En revanche, des plaquettes de freins sont des pièces dont l'usure est liée à leur utilisation et sont donc à la charge de l'acheteur.

Défauts

Les défauts matériels doivent faire l'objet d'une réclamation dès qu'ils sont constatés, autrement ils sont réputés acceptés.

Rédigez-la immédiatement et envoyez-la par courrier recommandé.

Décrivez le défaut avec précision. Si le vendeur ne se montre pas coopératif, il est recommandé de recourir à une protection juridique circulation. Les experts pourront juger si une réduction de prix de vente proportionnelle doit être exigée, ou, dans le cas de défauts graves, l'annulation de la vente, c'est-à-dire la résiliation du contrat. Attention: ces droits expirent dans un délai d'un an après la livraison/remise du véhicule (exception: en cas de tromperie intentionnelle du vendeur).

Garantie constructeur

Si le véhicule est encore couvert par la garantie constructeur (en général, 3 ans et/ou 100 000 km), faites-le consigner de manière détaillée dans le contrat de vente. Que comprend la garantie ou qu'en est-il exclu? La garantie concerne-t-elle toutes les pièces du véhicule ou seulement certaines (garantie partielle)? Vérifiez que l'attestation de garantie est bien datée et signée.

Vérifiez également dans quelles conditions la garantie constructeur est valable. Elle peut être limitée voire non applicable si le véhicule a été modifié ou manipulé de manière inappropriée. Ou encore, les prescriptions du constructeur en matière d'entretien du véhicule ont été ignorées ou le véhicule a été réparé dans un garage tiers sans accord préalable du garant.

Garantie et responsabilité

Garantie d’un véhicule d’occasion

Une garantie pour les véhicules d’occasion assure à l’acheteur, outre la garantie contre les défauts matériels, le fonctionnement correct de certaines pièces sur une certaine période. Dans le cadre de cette garantie, le client a droit à la réparation des défauts. Une réduction du prix d’achat voire la restitution du véhicule n’est en général pas prévue dans les dispositions de la garantie. La plupart du temps, les garages proposent la prestation de garantie minimale pièces et main d’œuvre pour trois mois. Si ce n’est pas le cas, il vaut mieux vous abstenir d’acheter. Outre la garantie minimum, une assurance de garantie supplémentaire d’un an est souvent proposée, par exemple Quality1. Demandez ce qui est couvert et ce qui ne l’est pas.

Sans garantie

En général, aucune garantie n’est donnée lors d’un achat auprès d’un particulier. L’acheteur ne peut résilier le contrat ou réduire le prix d’achat que si le véhicule ne présente pas de qualité assurée ou si le vendeur a dissimulé un défaut. Le vendeur doit également signaler les défauts majeurs de la voiture, par exemple les dommages causés par un accident important, sans que la question lui soit explicitement posée.

Vous pouvez négocier avec le vendeur une clause stipulant que le véhicule sera contrôlé dans un délai convenu (par exemple un mois) auprès du TCS ou d’un représentant de la marque. Le coût du contrôle (généralement une centaine de francs) est pris en charge par l’acheteur. Le vendeur règle les coûts relatifs à l’élimination des éventuels défauts. Inscrivez cet accord dans le contrat de vente.

Paiement et livraison

Il s'agit maintenant de conclure l'affaire.

Prudence est mère de sûreté

Occasionskäufe werden in den meisten Fällen bar getätigt.

Transport

Sie dürfen das neuerworbene Auto natürlich nur mit Nummernschildern nach Hause fahren, die für dieses Fahrzeug eingelöst sind. Bestimmen Sie mit dem Verkäufer das Vorgehen für die Übergabe (Annullierung des Fahrzeugausweises, Nummernschilder, Fahrzeug-Überführung).

Procédure de remise

Demandez le permis de circulation (annulé) du véhicule au vendeur avant la date de remise et utilisez-le pour obtenir votre certificat d'assurance. Ajoutez environ 60 francs à ces deux documents pour obtenir les plaques auprès du service des automobiles. Muni de ces plaques, vous pouvez aller récupérer le véhicule.

D'autres façons de procéder sont possibles. Veillez simplement à respecter les points suivants:

- Le permis de circulation peut être annulé uniquement par le service des automobiles de l'immatriculation concernée. Ce n'est pas forcément le propriétaire du véhicule qui doit s'occuper de cette démarche: une personne le représentant peut l'accomplir par courrier.
- Les véhicules dont le permis de circulation est annulé ont le droit de circuler uniquement le jour de l'annulation jusqu'à minuit.
- Les plaques d'immatriculation correspondantes peuvent être conservées pendant deux semaines après l'annulation du permis de circulation.

Si vous achetez auprès d'un particulier un véhicule encore immatriculé, vous pouvez, à condition que la personne vous fasse confiance, vous rendre avec le véhicule au service des automobiles après l'achat. Là-bas, faites annuler le permis de circulation, rentrez chez vous (le même jour) avec les plaques de l'ancien propriétaire et renvoyez-les lui. Vous vous épargnerez ainsi un second aller-retour.

Nous vous souhaitons bonne chance dans votre recherche et beaucoup de plaisir au volant de votre nouvelle voiture!

Boîte de contact

AutoScout24
Industriestrasse 45
CH-3175 Flamatt
Telefon +41 (0)31 744 21 31
Fax +41 (0)31 744 21 22
www.autoscout24.ch
info@autoscout24.ch